



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 030-200034692-20231218-DEL177\_2023-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°177/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 18 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoît TRICHOT à Julie MERCIER;

**Absents/Excusés :** Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLO, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Elian PETITJEAN

## **OBJET : Budget primitif 2024 du Budget Principal**

Le projet du budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 55 242 836 €, et en investissement à la somme de 7 940 786 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### **A. SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **1 - LES RECETTES :**

Les recettes réelles de fonctionnement, évaluées à hauteur de 54 492 836 € comprennent les éléments ci-après :

##### **- Chapitre 013 - Atténuation de charges : 100 000 €**

Ce poste correspond essentiellement aux remboursements intervenant sur les charges salariales.

##### **- Chapitre 70 - produit d'exploitation : 7 490 553 €**

Il s'agit des produits du domaine et des services. Ce chapitre intègre majoritairement les redevances pour les compétences Multi-Accueil, ALSH, Musique (2 020 799 €), les refacturations de personnels aux budgets annexes (Eau et Assainissement, Transport, Aire d'Accueil des Gens du Voyage et Gémapi et Redevance Incitative pour 3 341 500 €), les refacturations des repas de la cuisine centrale (vers les communes et les services ALSH et Multi-Accueil pour 1 505 404 €), les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services avec la commune de Bagnols sur Cèze (457 850 €), et à l'Office de Tourisme Provence Occitanie (100 000 €).

##### **Chapitre 73 - Impôts et taxes et 731 - Fiscalité Locale : 31 428 253 €**

Il s'agit des produits en lien avec la fiscalité directe en vigueur sur le territoire.

La revalorisation des valeurs locatives est estimée à 3,5 % sur le foncier bâti et non bâti. A ce titre, le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est estimé à hauteur de 7 698 250 €, le produit de la taxe foncière à 3 245 250 €, le produit de la taxe sur le non bâti à 103 920 €, et la taxe d'habitation additionnelle à 1 292 000 €.

##### **• Les autres produits fiscaux :**

- La fraction de TVA au titre de la compensation de la perte de TH : 12 200 000 € ;
- La fraction de TVA pour la perte de la CVAE : 3 985 000 €

- Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 1 063 833 € ;
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 540 000 € ;
- Le FPIC : 700 000 €
- Les rôles supplémentaires sont proposés à hauteur de 100 000 € ;
- La taxe de séjour, appliquée à l'ensemble du territoire, est estimée à hauteur de 500 000 €.

#### **Chapitre 74 - Dotations et participations : 15 379 030 €**

Il s'agit des dotations et subventions provenant des partenaires extérieures (Etat, régions, département, CAF, etc).

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée pour l'exercice 2024 à hauteur de 4 856 850 €, dont 3 466 402 € au titre de la dotation de compensation et 1 390 448 € au titre de la dotation d'intercommunalité.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations (CFE, TH et TF) est estimée à hauteur de 5 120 236 €.

Les participations de la CAF et du Département pour les diverses compétences de l'Agglomération notamment les Multi-Accueils et Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont appréciées à hauteur de 5 035 236 €.

Les subventions de l'Etat au titre de diverses actions (ruche numérique, contrat ville, etc) s'élèvent à hauteur de 101 000 €, et celles de la Région Occitanie (notamment en lien avec la charte forestière) s'élève à hauteur de 60 000 €.

Le FCTVA en fonctionnement est estimé à 50 000 €.

#### **Les autres recettes de fonctionnement : 95 000,00 €**

Il s'agit essentiellement du chapitre 76 – Produits financiers, qui correspond au remboursement des intérêts de la dette souscrite pour la partie déchets, et du chapitre 75 – autres produits de gestion courante pour 25 000 €.

Enfin, **les recettes d'ordre en fonctionnement sont proposées à hauteur de 750 000 €** au BP 2024 au titre des amortissements des subventions perçues (chapitre 040 en dépenses d'investissement et chapitre 042 en recettes de fonctionnement).

## **2 - LES DEPENSES :**

Malgré la stabilisation de l'inflation annoncée pour 2024, l'impact reste non négligeable sur le budget. Les dépenses réelles du budget primitif 2024 sont estimées à hauteur de 52 842 836 €, et comprennent les éléments ci-après :

### **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 426 055,94 €**

Les dépenses de fluides sont estimées à hauteur de 632 400 €, l'alimentation, principalement l'achat de denrées pour la cuisine centrale à hauteur de 1 831 854 €, les prestations de services à hauteur de 743 379,51 €, la maintenance, les réparations et entretiens (réseaux, terrains, bâtiments, voiries, véhicules) à hauteur de 1 012 506,67 €. Les locations (mobilier et immobilière) ainsi que les charges locatives sont estimées à hauteur de 448 418,53 €, l'assurance pour 79 200 €, les études pour 210 000 €, les abonnements et les formations à hauteur de 217 350 €, les honoraires et les frais d'acte pour 174 950 €, les éléments en lien avec les publications et les relations publiques pour 289 570 €, transport de biens et transport collectifs pour 102 000 €, les déplacements missions et réceptions pour 117 700 €, frais de télécommunication et d'affranchissement pour 174 222 €, et les autres dépenses (fournitures administratives, petit matériel, frais de nettoyage des locaux et cotisation diverses) pour 392 505,23 €.

### **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 21 321 494,46 €**

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente 40,48 % des dépenses réelles de fonctionnement. La progression de ces dépenses est essentiellement liée aux évolutions en lien avec les annonces gouvernementales (hausse du point d'indice, prime pouvoir d'achat, la revalorisation des grilles, etc).

### **Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 2 322 277,60 €**

Ce chapitre est principalement composé par :

- Les indemnités des élus : 580 420 € ;
- L'enveloppe des subventions aux associations qui est proposée à hauteur de 1 043 400 € ;
- La subvention d'équilibre vers le budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour un montant de 246 920 € ;
- Le reversement au budget annexe Transport de la part des Attributions de Compensation liée au transfert de cette compétence pour un montant de 121 787,60 € ;
- Enfin, la comptabilisation des dépenses informatique afin de moderniser les services pour 329 750 €.

**Chapitre 66 - Les charges financières : 245 000,00 €**

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires.

**Chapitre 014 - Les atténuations de produits : 22 344 768 €**

Ce chapitre, qui représente plus de 42% des dépenses réelles de fonctionnement, est composé du FNGIR, des reversements conventionnels de fiscalité, et également des Attributions de Compensation.

**Les autres chapitres : 183 240 €**

- 67 - Charges exceptionnelles : 163 240 € ;

- 68 - Provisions : 20 000 €.

Les crédits proposés permettront l'actualisation des provisions relatives aux créances irrécouvrables.

**Les dépenses d'ordre s'élèvent à 2 400 000 €** avec la ventilation suivante :

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 240 000 €**

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 160 000 €.** Il s'agit des dotations aux amortissements.

**B. SECTION D'INVESTISSEMENT****1 - LES RECETTES :**

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

**Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 5 540 786 €** et se répartissent de la façon suivante :

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 650 000 €**

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 650 000 €

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 1 231 496 €**

Les recettes inscrites au BP 2024 au titre des subventions sont proposées principalement dans le cadre de la construction du Multi-Accueil « Petits Pas » à Bagnols sur Cèze (900 000

€), dans le cadre du programme Natura 2000 (32 000 €), du financement de retour au schéma eau brute.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 3 659 290 €** concernant les emprunts nouveaux.

**Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 2 400 000 €**

Elles comprennent :

- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 240 000 € ;
- Chapitres 040 – Dotation aux amortissements : 2 160 000 €.

## **2 - LES DEPENSES :**

**Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 7 190 786 €.**

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement affichent en 2024 un montant total à 6 310 786 €.**

Ce budget sera consacré aux projets de l'Agglomération tels que par exemple :

- Un programme d'investissement centré sur la construction / rénovation des Multi-Accueils « Petits pas » et Tavel respectivement pour 790 000 € et 275 000 €
- Des travaux de rénovation et d'agencement sur plusieurs bâtiments pour un montant total de 2 026 500 € :
  - o Réhabilitation de la salle de musique à Bagnols sur Cèze (250 000 €)
  - o Changement de la centrale de traitement d'air pour la cuisine centrale (180 000 €)
  - o Poursuite de la mise aux normes PMR pour les bâtiments (100 000 €)
- Un programme d'acquisition de matériels (informatiques, roulant, etc) et mobiliers pour les services pour un montant de 607 666 €
- Des études à lancer ou à poursuivre liées au projet de territoire pour un montant total de 925 620 € :
  - o Elaboration d'un schéma pour les eaux brutes et l'irrigation : 200 000 €
  - o Lancement d'études pour : le Mémorial Harkis (200 000 €), l'ALSH Vigan Braquet à Bagnols sur Cèze (100 000 €), le musée (75 000 €), un centre aqualudique (60 000 €) ;
- Des subventions d'équipements versées à hauteur de 1 186 000 € dont 800 000 € de fond de concours, et 376 000 € de subvention d'équilibre au budget des Baux.

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 880 000 €** relatif au remboursement du capital de la dette.

L'ensemble des propositions présentées aux points A et B est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget principal, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 55 242 836 €, et en section d'investissement à hauteur de 7 940 786 €.

**ADOpte** la subvention d'équipement du Budget Principal à verser au Budget Annexe Gestion des baux pour 376 000 € au titre de l'année 2024. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **2-6 DEC. 2023**

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL177\_2023-DE